

Changements	Date d'entrée	Date de publication en vigueur
Autorisation de médicament de substitution visée à l'article 60.1	13 novembre 2023	27 novembre 2023
Autorisation de médicament de substitution visée à l'article 60.1	22 novembre 2023	11 décembre 2023
Autorisation de médicament de substitution visée à l'article 60.1	4 décembre 2023	18 décembre 2023
Nouvelle liste (remplacement de l'annexe I)	13 décembre 2023	11 décembre 2023
Correction visée à l'article 60.2	13 décembre 2023	14 décembre 2023

Original signé par :

*La secrétaire générale de la Régie
de l'assurance maladie du Québec,*
MÉLISSA PLAMONDON

83078

Avis

Loi sur l'assurance maladie
(chapitre A-29)

Règlements pris en vertu du premier alinéa de l'article 72.1 de la Loi — Modifications apportés en 2023

Conformément au troisième alinéa de l'article 72.1 de la Loi sur l'assurance maladie, la Régie de l'assurance maladie du Québec donne avis, par la présente, des modifications apportées, au cours de l'année civile 2023, aux règlements pris en vertu du premier alinéa de cet article, lesquels ont été publiés sur le site Internet de la Régie.

Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (A-29, r. 9)

Adresse du site Internet : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/tarif-appareils-suppleant-a-deficience-motrice-services-afferents-assures>

Remplacements ou modifications	Date d'entrée en vigueur	Date de publication
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	15 avril 2023	5 avril 2023
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} juillet 2023	21 juin 2023
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} novembre 2023	18 octobre 2023

Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (A-29, r. 8)

Adresse du site Internet : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/tarif-aides-auditives-services-afferents-assures>

Remplacements ou modifications	Date d'entrée en vigueur	Date de publication
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} mai 2023	17 avril 2023
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} juillet 2023	21 juin 2023
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	13 novembre 2023	30 octobre 2023

Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés (A-29, r. 8.1)

Adresse du site Internet : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/tarif-aides-visuelles-services-afferents-assures>

Remplacements ou modifications	Date d'entrée en vigueur	Date de publication
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} juillet 2023	21 juin 2023

Original signé par :

*La secrétaire générale de la Régie
de l'assurance maladie du Québec,*
MÉLISSA PLAMONDON

83079

Régie de l'énergie

Modifications apportées à l'Annexe I en vertu de
l'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec
(RLRQ, chapitre H-5)

Avis est donné par les présentes, en conformité avec le dernier alinéa de l'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec, que l'annexe I de cette loi est modifiée pour refléter les tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2024, lesquels sont établis conformément à l'article 22.0.1.1 de la même loi.